



ASSOCIATION DES AMIS DE MONIQUE KUFFER

STATUTS

L'association a été constituée le 28 avril 2018.

Les membres fondateurs sont :

Nicole Bloch | Présidente | Thérapie corporelle-Développement personnel-Expression artistique | Espace Eutonie, Route des Tattes d'Oie 99, 1260 Nyon

Laurence Gossart | Secrétaire | Professeur, artiste | 38, rue Emile Goeury, Alfortville, France

Karin Kleimberg Farquet | Trésorière | Dessinatrice | avenue Soret 4, 1203 Genève

Article 1 – Dénomination

L'association des amis de Monique Kuffer est une association régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse et par les présents statuts.

Article 2 – Buts

L'association a pour but de favoriser la promotion de l'oeuvre de l'artiste Monique Kuffer en la soutenant dans ses projets, ainsi que dans l'organisation des expositions et publications de son travail en Suisse et à l'étranger.

Article 3 – Siège et durée

Le siège de l'association est à l'adresse de la Présidente. La durée de l'association n'est pas limitée.

Article 4 – Membres

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association. Le versement annuel de la cotisation assure le statut de membre. Le comité peut désigner des membres d'honneur.

Article 5 – Ressources

Les ressources de l'association sont : les cotisations fixées par l'assemblée générale ainsi que les dons alloués.

Article 6 – Responsabilité

Les membres de l'association et du comité sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association qui sont garantis uniquement par les biens de celle-ci.

Article 7 – Organes

Les organes de l'association sont : le comité et l'assemblée générale. Leurs attributions sont prévues par la loi.

Article 8 – Représentation

Le comité représente l'association vis-à-vis des tiers, selon les modalités fixées par l'assemblée générale.

Article 9 – Exercice administratif

L'exercice correspond à l'année civile.

Article 10 – Liquidation

En cas de liquidation, les fonds sont consacrés à une activité en rapport avec le but de l'association.